

Rapport N° 2022/60

Place Saint-Martin

Demande d'un crédit de CHF 163'000.- TTC pour la mise en œuvre d'une borne de contrôle d'accès et de mesures d'accompagnement

Demande d'un crédit de CHF 9'000.- TTC pour l'étude de l'aménagement global de la place Saint-Martin

Demande d'un crédit de CHF 35'500.- TTC pour l'étude de l'accroche de la promenade du Jura à la place Saint-Martin

Nyon, le 20 septembre 2022

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission s'est réunie le 13 septembre 2022. Etaient présents Mesdames Marie Caliri, Béatrice Enggist, Ilithya Gennai, Aurélie Hegetschweiler, Brigitte Perez et Ariane Schwab Hug et Messieurs Alex Braunwalder, Alexandre Dupuis, Philippe Kuratle et Frédéric Rast (président et rapporteur). En plus de Mesdames les Municipales Roxane Faraut et Stéphanie Schmutz, étaient présents Mme Ronconi, Cheffe de service du SDT, M. Maag, Chef de service du SDI et le Sgt. Merminod de la PNR.

Introduction

Le préavis se présente en trois parties différentes traitant des aménagements du secteur de la place St-Martin. La première partie (CHF 163'000.-) est une demande de crédits pour l'aménagement de l'entrée de la place St-Martin, côté Rue Perdttemps uniquement et installation d'une borne de contrôle d'accès. La seconde partie (CHF 9'000.-) permettra de lancer une étude pour le réaménagement de la place St-Martin. La dernière partie (CHF 35'500.-) permettra également de lancer une étude mais pour l'aménagement de la promenade du Jura entre la place St-Martin et l'école du Centre-Ville.

Installation d'une borne de contrôle d'accès

Le principe de l'installation d'une borne de contrôle d'accès n'a pas été débattu, toute la commission s'accorde à dire qu'il est nécessaire d'agir de manière plus efficace qu'avec les mesures actuelles. Pour rappel, le transit est actuellement interdit, mais il reste tout de même environ 130 véhicules qui transitent de manière illégale par la place St-Martin pour descendre la rue de la Combe ou aller vers la promenade du Jura.

La borne serait automatique et programmable. Elle serait en principe abaissée comme actuellement (et comme dans les autres villes utilisant des systèmes similaires) entre 6h et 10h le matin (en semaine et le samedi) pour les besoins des livraisons. A noter qu'il serait possible de la reprogrammer au besoin pour restreindre ou changer ces horaires.

Les commerçants, grâce aux systèmes décrits dans le préavis, pourraient abaisser la borne pour permettre des livraisons à des horaires différents. A noter que la Municipalité affirme sensibiliser les

commerçants pour que les livraisons n'aient pas lieu en dehors des horaires précités, mais que cette sensibilisation se heurte parfois à des réticences.

Une inquiétude soulevée par une partie de la commission est l'interaction avec les enfants sur le chemin de l'école. En effet, entre 8h et 8h30 environ, les enfants vont à pied à l'école (du Centre-Ville en l'occurrence) et peuvent entrer en conflit avec des livraisons qui circulent dans cette zone. La Municipalité s'est voulue rassurante en mentionnant la présence d'un policier sur la rue du Collège pour verbaliser les contrevenants et sécuriser le chemin de l'école. La commission souhaite néanmoins que la borne puisse être relevée entre 8h et 8h30 pour réduire au maximum les véhicules durant cette période. Par ailleurs, la commission souhaite également une période d'essai (6 à 12 mois) à l'issue de laquelle des comptages seraient effectués à nouveau durant les heures scolaires pour que la sécurité des enfants soit assurée.

La question des frais d'entretien de la borne a également été relevée. En effet, des commissaires ont affirmé que dans le cas d'autres bornes, les réparations étaient fréquentes et coûtaient cher à la Commune. La Municipalité a répondu que les raisons d'une réparation sont les accidents (véhicules entrant en contact à une vitesse non négligeable avec une borne) et que les réparations dues à ceux-ci sont aux frais du fautif.

La terrasse du restaurant de la Croix-Verte sera démontée dans le courant de l'automne. Des aménagements provisoires seront installés pour éviter d'éventuels contournement de la borne. A terme, ladite terrasse sera probablement pérennisée.

Etude pour le réaménagement de la place St-Martin

Les questionnements ont principalement porté sur le périmètre de la « place St-Martin » qui n'est pas défini dans le préavis.

La commission s'accorde néanmoins à dire qu'un réaménagement pour amener plus de verdure sur cette place très minérale est une bonne chose.

Etude pour le réaménagement de la promenade du Jura entre la pl. St-Martin et l'école du Centre-Ville

La commission n'a pas eu de remarques particulières.

Conclusions

Le postulat de M. le Conseiller communal Philippe Kuratle demandant une extension de la zone piétonne et de facto une action forte pour la place St-Martin a été déposé en 2017 et la commission regrette qu'il ait fallu 5 ans pour que la Municipalité agisse finalement. Cela étant, la commission salue désormais unanimement la volonté affichée de la Municipalité d'agir de manière forte en faveur d'un centre-ville piéton, sécurisé, attractif et dépourvu de circulation automobile dérangeante.

La solution d'une borne accompagnée du réaménagement de la place St-Martin et d'une partie de la promenade du Jura permettra non seulement d'améliorer l'attractivité du centre-ville pour tous les usagers mais également d'améliorer la sécurité des piétons et en particulier des écoliers. Cela favorisera l'appropriation de la ville par les habitants et nul doute que les commerçants apprécieront l'augmentation du nombre de piétons découvrant leurs enseignes.

La commission formule les vœux que l'efficacité de cette mesure soit évaluée dans le temps et que les horaires d'abaissement de la borne soient réévalués au regard des usages effectifs et de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école et ce d'ici au maximum une année mais également que la borne soit relevée entre 8h et 8h30 pendant la semaine pour sécuriser le chemin de l'école.

La commission souhaite que les mesures permettant la piétonnisation du centre-ville, en incluant le sud de la rue de la Morâche, la rue de la gare et la rue du Collège accélèrent et n'attendent pas la réalisation de Perdtemps pour être mis en œuvre.

La commission vous recommande unanimement d'accepter ce préavis.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 2022/60 concernant trois demandes de crédit en lien avec la place Saint-Martin,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 163'000.- TTC pour la mise en œuvre d'une borne d'accès à la place Saint-Martin et ses mesures d'accompagnement ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 9'000.- TTC pour l'étude de l'aménagement de place Saint-Martin ;
3. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 35'500.- TTC pour l'étude de l'aménagement de l'accroche de la promenade de Jura sur la place Saint-Martin ;
4. de porter ces trois montants au compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépenses amortissables en 5 ans.

La Commission :

Mme Marie Caliri

Mme Béatrice Enggist

Mme Ilithyia Gennai

Mme Aurélie Hegetschweiler

Mme Brigitte Perez

Mme Ariane Schwab Hug

M. Alex Braunwalder

M. Alexandre Dupuis

M. Philippe Kuratle

M. Frédéric Rast (président et rapporteur).